30 39 : LE NUMÉRO UNIQUE D’ACCÈS AUX DROITS

Thématique : Accès aux droits

Dernière mise à jour : 12/09/2024

Fiche en ligne : https://annuaire.autismeinfoservice.fr/acces-aux-droits/30-39-le-numero-unique-d-acces-aux-droits

Coordonnées

Téléphone
30 39

Informations de la fiche

Zone concernée
- Toute la France

Informations complémentaires
Le 30 39 est numéro unique d’accès aux droits qui permet de faciliter la mise en relation avec un point-justice de proximité.

Vous pouvez contacter le 30 39 notamment pour :

- connaître le point-justice à proximité de chez vous ;
- prendre rendez-vous avec un professionnel du droit à proximité de chez vous ;
- obtenir une information ou une aide pour accomplir une démarche juridique ;
- accéder à un dossier enregistré auprès d’un tribunal et connaître les coordonnées du service d’accueil unique du justiciable de la juridiction saisie.

Le 30 39 est un numéro gratuit et anonyme, accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.

Pour les collectivités d’outre-mer (Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) ou depuis l’étranger, composer le +33 9 70 82 31 90.